

CONDITIONS D'INSCRIPTION ANTENNE ISTANBUL
EXAMENS DELF – DALF**Inscription :**

Le candidat peut s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit.

Le candidat est responsable du choix du niveau d'examen. Il ne sera en aucun cas possible de modifier le niveau après la clôture des inscriptions.

Attention, si le candidat souhaite se réinscrire au même examen pour la session suivante, il ne peut le faire uniquement après la clôture de la session en cours (15 jours après l'annonce des résultats) et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen.

Aménagements spécifiques :

Le candidat peut bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical lors de son inscription.

Dates des examens :

La date et l'heure des examens écrits sont identiques au niveau national et sont définies sur le calendrier annuel des examens.

La date et l'heure des examens oraux sont définies automatiquement par le logiciel, le candidat n'a en aucun cas le droit de choisir son heure et jour de passation.

La convocation lui sera envoyée par mail deux (2) jours ouvrés avant le début de la session.

Remboursement / Report :

Le candidat peut demander le remboursement de son inscription ou un report sur la session suivante en cas d'absence justifiée dans les deux (2) jours ouvrables (présenter obligatoirement un certificat médical).

Résultats :

Les résultats sont annoncés sur le site de l'Institut français 15 jours après la fin de la session.

Les épreuves du DELF et du DALF sont corrigées par des équipes habilitées au travers de formations encadrées par les experts de France Éducation internationale. Les centres d'examen délivrent les résultats aux candidats après validation par les jurys.

Le candidat non-admis pourra consulter sa copie en contactant son centre, mais la consultation des copies d'examen ne pourra entraîner ni une nouvelle correction, ni une remise en cause du résultat final.

La demande de consultation de copie doit être formulée par écrit, soit par le candidat, soit par ses parents (si le candidat est mineur).

La consultation des copies n'est autorisée qu'en cas d'échec à l'examen et le candidat doit demander un rendez-vous par écrit à son centre d'examen dans les 7 jours à compter de la publication des résultats.

Attestation de réussite / Diplôme :

Le candidat recevra son attestation de réussite par mail 15 jours après l'annonce des résultats.

Le candidat ayant réussi l'examen peut venir récupérer son diplôme environ trois mois après la publication des résultats en présentant une pièce d'identité au secrétariat des examens d'Istanbul.

Si le candidat ne peut pas venir récupérer son diplôme personnellement, il peut autoriser une autre personne à venir le récupérer en son nom. Dans ce cas, il faudra informer par mail le secrétariat des examens DELF-DALF de l'Institut français d'Istanbul.